



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

- N°20.9 -

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250414-250414_209-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **29**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) 2025 – Travaux pour l'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage - budget PRINCIPAL

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2025 – TRAVAUX POUR L'ACCÈS À L'aire d'accueil des gens du voyage - BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Considérant le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- Considérant les objectifs de ces opérations ;
- Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

Annexe au budget 2025											
Opération 0929											
Coût total opération :		208 800,00€ TTC									
Autorisation de programme votée :		208 800,00€ TTC									
Subvention notifiée :		62 667,00€ Département - FIC 2022									
Recouvrement subvention envisagée		39 254,40€									
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisations 2024	TOTAL REALISE AU 31/12/2024	Solde de l'opération à réaliser	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	208 800,00€		- €	208 800,00€	80 000,00€	128 800,00€	- €	- €	- €	- €	208 800,00€
Recette : Chapitre 13	39 254,40€		- €	39 254,40€		39 254,40€	- €	- €	- €	- €	39 254,40€
Recette : Autofinancement	135 294,05€		- €	135 294,05€	80 000,00€	76 422,40€	21 128,35€	- €	- €	- €	135 294,05€
Recette : fCTVA	34 251,55€		- €	34 251,55€	- €	13 123,20€	21 128,35€	- €	- €	- €	34 251,55€
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- Approuve l'AP/CP – Travaux pour l'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,



Stéphane RODIER

